

2016_CT2_064

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures -
Modification de l'offre de service pour la rentrée scolaire 2016 sur le Territoire du Pays d'Aix**

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Aménagement du territoire / Déplacements, mobilité transports et infrastructures

■ Séance du 23 juin 2016

03_2_01

■ Modification de l'offre de service pour la rentrée scolaire 2016 sur le Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

A partir de septembre 2016, il est proposé d'optimiser l'offre de transport « Pays d'Aix Mobilité » autour de 6 principes directeurs :

- ▶ développement et organisation de l'offre du Bassin Minier et de la Haute Vallée de l'Arc autour du nouveau pôle d'échanges Krypton.
- ▶ renforcement de l'offre sur les secteurs Chaîne d'Eguilles, Trévaresse, Val de Durance Ouest, Venelles et Vallée de Vauvenargues.
- ▶ harmonisation et optimisation de la gestion des services scolaires spéciaux en assurant notamment un point de correspondance sécurisé sur la plateforme Arc de Meyran – Zola.
- ▶ rationalisation et rééquilibrage de l'offre sur la Couronne Sud du Pays d'Aix.
- ▶ stabilité sur les réseaux profondément réorganisés en 2015/2016 : réseaux de Pertuis et Gardanne et réseau « Pays d'Aix à la demande ».
- ▶ déviation de dessertes interurbaines sur le centre d'Aix-en-Provence et mise en cohérence avec les évolutions du réseau urbain Aix-en-Bus.

Ces améliorations d'offre, prévues pour la prochaine rentrée scolaire, sont inscrites au budget. Le présent rapport détaille les différents éléments de ce projet. Est joint en annexe le récapitulatif de l'offre actuelle sur le réseau Pays d'Aix Mobilité.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour concrétiser ces mesures est de 475 000€ HT.



I - Développement et organisation de l'offre du Bassin Minier et de la Haute Vallée de l'Arc autour du nouveau pôle d'échanges Krypton

Les lignes 170 (Gréasque – Fuveau – Aix), 180 (Gardanne – Meyreuil – Aix) et 290 (Mimet – Gardanne – Aix) font partie des lignes « pionnières » dans la politique de mise en place de pôles d'échanges en périphérie du centre ville : elles bénéficieront donc d'un nouveau terminus au pôle d'échanges de Krypton. A partir du Krypton, c'est le réseau urbain qui prend le relais avec des temps de parcours sécurisés dans de nouveaux couloirs de bus. Une partie importante des voyageurs de ces deux lignes se rend aujourd'hui sur les pôles universitaires et scolaires du sud de la ville, et ne connaîtront donc aucun changement dans la nature de leur trajet. Pour les autres, la correspondance avec la ligne 7 du réseau Aix-en-Bus (P+R Krypton – P+R Hauts de Brunet) sera facile, sécurisée et rapide puisqu'en heures de pointe, un bus partira vers la gare routière toutes les 7 à 8 minutes.

En contrepartie de la coupure de ces lignes, un renforcement du nombre de courses aura lieu aux horaires les plus pertinents, les cars interurbains seront redéployés entre le Krypton et leurs communes d'origine.

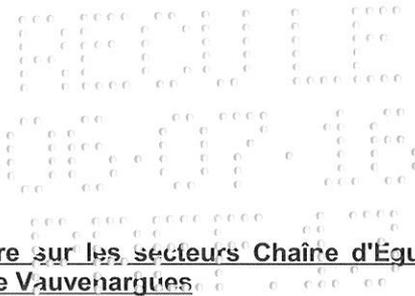
Spécifiquement sur la 170, compte tenu de la forte charge constatée à certaines périodes de la journée un renfort d'offre est organisé avec des courses supplémentaires en heures de pointe. De plus, compte tenu de la demande estudiantine aux horaires parfois tardifs, une course supplémentaire sera mise en place en soirée vers Gréasque.

Pour la ligne 180, c'est à l'heure du midi que le renfort sera mis en place, afin de permettre aux Meyreuillais de retrouver une liaison vers Aix-en-Provence à la mi-journée.

Enfin, la 290 connaîtra une adaptation de ses horaires et de son temps de parcours ce qui permettra une desserte plus efficace du lycée de Valabre.

La ligne 160, reliant Aix-en-Provence à la Haute Vallée de l'Arc, est l'une des plus importantes du réseau en moyens. Elle voit sa fréquentation régulièrement augmenter, et parfois même au point que certaines courses d'heures de pointe ne peuvent accueillir tous les voyageurs. C'est pourquoi il est prévu un renforcement conséquent de l'offre, avec le passage à une fréquence d'un car toutes les 15 minutes en heures de pointe du matin en direction d'Aix-en-Provence et du soir en direction de Trets. De plus, l'itinéraire est actuellement dissocié sur la ville d'Aix-en-Provence, avec un trajet en direction de la gare routière d'Aix éloigné du trajet en direction de Trets. Cette dissociation rend complexe la lisibilité de la ligne, et provoque un déséquilibre dans la population scolaire, puisque certains élèves empruntent la ligne 160 le soir au retour au lieu des services scolaires. C'est pourquoi un passage de la ligne dans les deux sens par l'avenue Brossolette permettra de gagner en lisibilité, ainsi que le rééquilibrage des effectifs scolaires dans les cars dédiés.

La ligne 172 (Gréasque – Fuveau - Gardanne) verra son offre en heures creuses renforcée afin de ne pas laisser les habitants de Gréasque sans solution de transport le matin.



II – Renforcement de l'offre sur les secteurs Chaîne d'Eguilles, Trévaresse, Val de Durance Ouest, Venelles et Vallée de Vauvenargues

II – 1/ Une meilleure desserte pour suivre le développement des quartiers et des communes de l'Ouest et du Nord-Ouest : Chaîne d'Eguilles, Trévaresse et Val de Durance Ouest

A l'ouest d'Aix-en-Provence, les quartiers Aix, Pey-Blanc et Granettes, et plus loin les villes d'Eguilles, Ventabren et Coudoux se développent. Ces quartiers et communes sont desservis par les lignes 220 (Coudoux – Aix) et 230 (Eguilles - Aix), qui seront renforcées afin d'assurer une desserte à la hauteur de ces évolutions : des trajets supplémentaires seront injectés et d'autres, déjà existants mais souffrant d'une communication limitée, seront clairement affichés afin d'être identifiés comme services accessibles à tous.

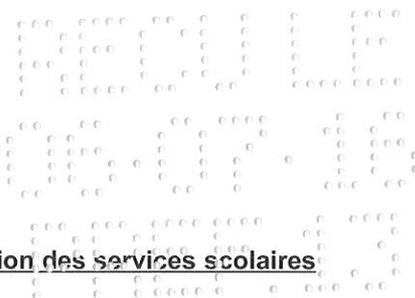
Plus au nord, les secteurs de Lambesc, St-Cannat, la Roque d'Anthéron, Rognes, St-Estève-Janson et le Puy-Ste-Réparate se développent également et amènent une demande de transports collectifs parfois surdimensionnée par rapport à l'offre proposée. C'est pourquoi des courses supplémentaires seront injectées en heures de pointe sur les lignes 240 (Lambesc - Aix), 250 (La Roque d'Anthéron - Aix) et 260 (St-Estève-Janson – Aix).

II-2/ Renforcement de l'offre de transport sur Venelles, notamment pour la desserte du nouveau Centre aquatique

La desserte de Venelles par la ligne 120 (Jouques – Venelles – Aix) est renforcée à raison de 2 trajets supplémentaires à l'heure de pointe du matin entre Venelles et Aix-en-Provence afin de répondre à la demande croissante sur cet axe. De plus, 1 ou 2 allers-retours supplémentaires par jour sont mis en place depuis Aix, selon les jours de semaine ou de week-end et en fonction des fréquentations prévisionnelles; ils feront leur terminus au nouveau centre aquatique afin d'assurer une liaison régulière entre Aix et ce nouveau complexe sportif en plus de la desserte par Transport à la Demande. Enfin, les habitants du sud de la commune pourront désormais se rendre directement au Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence grâce à la modification d'itinéraire de la ligne 101 (Pertuis – Venelles – Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence).

II-3/ Une desserte plus lisible sur la Vallée de Vauvenargues

Une course supplémentaire quotidienne est assurée sur la ligne 140 entre Vauvenargues, St-Marc-Jaumegarde et Aix-en-Provence afin de rendre son offre plus claire et mieux répartie. Quant à la ligne 141, desservant les quartiers Est d'Aix, elle voit son offre du samedi et des vacances scolaires augmentée, se rapprochant ainsi du niveau de l'offre en semaine de période scolaire.



III - Optimisation de la gestion des services scolaires

Certains services scolaires font actuellement partie de la DSP et du réseau Aix-en-Bus ce qui entraîne des différences de fonctionnement dans l'organisation quotidienne et donc des confusions potentielles dans la lisibilité du réseau scolaire autour et dans la ville d'Aix-en-Provence. Grâce à l'intégration des services scolaires de la DSP dans le réseau Pays d'Aix Mobilité, les élèves et étudiants d'Aix et du Pays d'Aix -et leurs parents- bénéficieront d'un traitement uniforme en termes de modalités d'inscription, d'organisation quotidienne et de communication.

Parallèlement, une optimisation des transports scolaires a été recherchée et commence cette année avec la fusion de certaines courses scolaires fonctionnant en doublon, la rationalisation des services scolaires du samedi et la création d'un pôle d'échanges scolaire situé sur le site réunissant le collège Arc de Meyran et le lycée Emile Zola. Ce site constituera un lieu d'échanges permettant notamment aux enfants scolarisés dans les établissements du centre d'Aix d'effectuer une correspondance, en toute sécurité sur un site dédié, pour se rendre sur le tour de ville. Grâce à ces échanges, le nombre de véhicules de transports en commun en circulation sur le tour de ville déjà très encombré sera allégé.

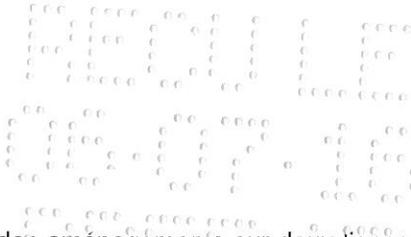
Enfin, pour l'offre inter-urbaine, certains services spéciaux scolaires « doublonnent » avec les services commerciaux des lignes régulières. Une analyse au cas par cas sera effectuée pour un maintien ou une rationalisation de ces circuits. Pour mémoire le Règlement des transports prévoit un nombre minimal de 15 élèves par service.

IV - Rationalisation sur la Couronne Sud du Pays d'Aix

Le renforcement, début 2015, des dessertes de la Couronne Sud du Pays d'Aix, notamment autour du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, a pour la majorité montré leur efficacité. Il subsiste certaines lignes ou créneaux horaires qui n'ont pas rencontré leur public. Compte tenu des faibles fréquentations, il convient donc de les rationaliser.

La ligne 191 (Gardanne – Simiane-Collongue – Bouc-Bel-Air – Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence), dont le parcours est long et complexe, semble peu attractive en-dehors des heures de pointe. C'est pourquoi les courses de flanc de pointe (9h00 et 19h45) sont supprimées.

La ligne 271, créée en février 2015 entre les Pennes-Mirabeau, la gare TGV et le Pôle d'Activités et Plan d'Aillane, circule aujourd'hui avec un trafic extrêmement faible ne permettant pas le maintien de la ligne. La ligne sera donc allégée, notamment le samedi.



Ces réductions seront compensées par des aménagements sur deux lignes du même secteur : D'une part l'extension de l'amplitude de la ligne 210 (Vitrolles – Aix) afin de prendre en compte les derniers retours des salariés de la zone commerciale de Vitrolles après la fermeture des magasins, d'autre part une meilleure répartition de l'offre notamment les week-ends sur la ligne 211 (Vitrolles – Gare Aix-TGV, Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence) afin de s'adapter à la demande des voyageurs de la SNCF descendant en gare d'Aix-TGV, notamment le dimanche.

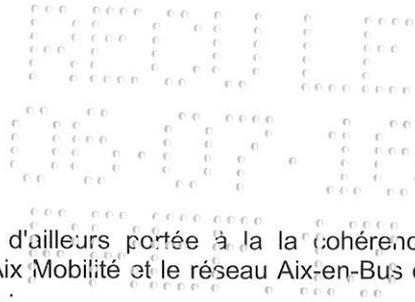
V - Stabilité sur les réseaux récemment réorganisés

Les réseaux intégrés de Pertuis et Gardanne ont été entièrement réorganisés en septembre 2015 notamment dans l'objectif d'assurer des interconnexions de qualité avec le réseau interurbain. Les observations de ces derniers mois montrent une bonne appropriation par les Pertuisiens et les Gardannais des nouveautés dans leurs déplacements, qu'il convient donc désormais de stabiliser. Notons néanmoins un effort important dans l'amélioration de la lisibilité de la ligne 100 grâce à l'affichage explicite d'une offre complémentaire existante aux heures de pointe. De plus, la prochaine entrée en fonction du pôle d'échanges, de Pertuis, prévue en 2016, va permettre de renforcer encore davantage les interconnexions et la mobilité entre la ville de Pertuis, le reste du Pays d'Aix et le département de Vaucluse, notamment le secteur Sud-Luberon.

En mars 2016, le réseau de transport à la demande a été très largement étendu aussi bien d'un point de vue géographique (extension à l'ensemble du territoire) qu'en termes de modalités de fonctionnement. En outre, ce transport permet désormais les déplacements de porte à porte pour les personnes à mobilité réduite dûment accréditées sur l'ensemble du Pays d'Aix, ce qui représente un progrès considérable pour la mobilité de tous et répond aux enjeux et exigences du Schéma d'Accessibilité Programmée. Les nouveaux principes de réservation et d'utilisation du service font toujours l'objet de communication, et les nouvelles habitudes sont en cours d'appropriation.

VI – Déviation de dessertes interurbaines sur le centre d'Aix-en-Provence et mise en cohérence avec le réseau urbain Aix-en-Bus

Les travaux menés par la Ville d'Aix-en-Provence sur le quartier comtal (places Madeleine, Verdun, Prêcheurs) impactent certaines lignes interurbaines. En effet, le cours Sextius n'étant plus praticable, les lignes 100, 110, 120, 140, 141, 150 et 260, ainsi que certaines courses scolaires seront déviées lors de leurs trajets en direction de la gare routière d'Aix-en-Provence. Les temps de parcours pour se rendre au terminus ne seront pas dégradés, mais les voyageurs souhaitant se rendre sur le pôle de la Rotonde devront le rejoindre à pieds depuis la gare routière, ou grâce à une correspondance avec le réseau Aix-en-Bus.



Une attention particulière est d'ailleurs portée à la la cohérence entre les dessertes du réseau interurbain et scolaire Pays d'Aix Mobilité et le réseau Aix-en-Bus dont les évolutions prévues pour la rentrée 2016 sont les suivantes :

- Impact des travaux du quartier comtal sur les itinéraires des lignes 3, 5, 6, 13, 21, 23, 25, Mini 1, Mini 2, Mini 3, Diablines
- Nouveau dimensionnement de l'offre des lignes 7 et 19 afin d'assurer des connexions optimales avec le réseau interurbain au nouveau pôle d'échanges de Krypton
- Améliorations de desserte et de fréquences sur plusieurs lignes Aix-en-Bus et sur le réseau Flexibus

Ces évolutions sont actées pour une mise en œuvre au 29 août 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

Il est pris acte de la modification de l'offre de service pour la rentrée scolaire 2016 sur le Territoire du Pays d'Aix.



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Modification de l'offre de service de transports pour la rentrée scolaire 2016 sur le Territoire du Pays d'Aix

A partir de septembre 2016, il est proposé d'optimiser l'offre de transport « Pays d'Aix Mobilité » autour de 6 principes directeurs :

- développement et organisation de l'offre du Bassin Minier et de la Haute Vallée de l'Arc autour du nouveau pôle d'échanges Krypton,
- renforcement de l'offre sur les secteurs Chaîne d'Eguilles, Trévaresse, Val de Durance Ouest, Venelles et Vallée de Vauvenargues,
- harmonisation et optimisation de la gestion des services scolaires spéciaux en assurant notamment un point de correspondance sécurisé sur la plateforme Arc de Meyran – Zola,
- rationalisation et rééquilibrage de l'offre sur la Couronne Sud du Pays d'Aix,
- stabilité sur les réseaux profondément réorganisés en 2015/2016 : réseaux de Pertuis, secteur de Gardanne et réseau « Pays d'Aix à la demande »,
- déviation de dessertes interurbaines sur le centre d'Aix-en-Provence et mise en cohérence avec les évolutions du réseau urbain Aix-en-Bus.

Ces améliorations d'offre, prévues pour la prochaine rentrée scolaire, sont inscrites au budget. Le rapport détaille les différents éléments de ce projet avec en annexe le récapitulatif de l'offre actuelle sur le réseau Pays d'Aix Mobilité.

L'enveloppe financière prévisionnelle annuelle pour concrétiser ces mesures est de 475 000€ HT.

Lignes régulières du Pays d'Aix

N°	Libellé	Nombre courses A/R	km ligne	Fréquentation 2015	Amplitude	Fréquence en H.P. (min)
100	Pertuis - Aix	66	24	339141	6h00 - 21h00	15
101	Pertuis - Venelles - P.A. Aix	10	45	34616	6h50 - 19h35	25
102	Urbain Pertuis (Boiry - Gare SNCF)	45	4	24638	6h00 - 21h18	30
103	Urbain Pertuis (Piscine - Gare SNCF - Zac Terre du Fort)	45	5	17427	6h00 - 21h18	30
104	Urbain Pertuis (Croix de Gon - Gare SNCF)	45	6	19432	6h00 - 21h16	30
105	Urbain Pertuis (Lycée VDD - Gare SNCF)	45	4	20582	6h00 - 21h18	30
106*	Urbain Pertuis (St Joseph - Gare SNCF)	45	4	3761	6h00 - 21h18	30
110	Puylobier - St antonin - Beurecueil - Le Tholonet - Aix	30	26	54957	6h15 - 21h05	30
120	Jouques - Peyrolles - Meyrargues - Venelles - Aix	58	28	331881	5h45 - 20h55	30
140	Vauvenargues - St Marc - Aix	31	20	78235	6h30 - 20h40	30
141	St Marc de Jaumegarde - Aix	28	6	37647	6h25 - 19h12	25
150	St Paul - Peyrolles - Meyrargues - Venelles - Aix	11	44	57505	6h40 - 19:05	60
152	St Paul - Peyrolles - Meyrargues - Pertuis	8	44	5596	7h35 - 19h35	110
160	Trets - Peynier - Rousset - Chateauneuf - Aix	53	33	366698	5h15 - 22h15	20
161	Trets - Peynier - Rousset - Fuveau - Meyreuil - P.A. Aix	10	39	17031	7h00 - 19h55	30
170	Gréasque - Fuveau - Aix	18	21	94505	6h55 - 19h55	60
172*	Fuveau - Gréasque - Gardanne	18	13	5646	6h15 - 19h40	60
180	Gardanne - Meyreuil - Aix	19	22	56687	6h50 - 20h15	60
182*	Urbain Gardanne (Collevielle - Biver - G.R. / SNCF)	68	5	18292	5h30 - 20h15	20
183*	Urbain Gardanne (8 Mai 1945 - G.R. / SNCF)	69	6	13845	6h25 - 19h35	20
184*	Urbain Gardanne (Ecole St Joseph - G.R. / SNCF - Z.A. Avon)	26	8	2392	6h30 - 19h30	60
190	Simiane - Bouc-Bel-Air - Aix	30	19	100500	6h55 - 20h45	60
191	Gardanne - Simiane - Bouc-Bel-Air - P.A. Aix	15	28	5536	6h40 - 20h45	70
200	Plan de Campagne - Cabriès - Aix	47	21	95418	6h15 - 21h30	30
202	Navette Plan de Campagne	27	4	24	10h00 - 20h00	20
210	Vitrolles - Aix	50	23	166666	6h15 - 20h45	15
211	Vitrolles - Gare TGV - P.A. Aix - Plan d'Aillane	42	22	19024	5h30 - 20h50	30
220	Coudoux - Ventabren - Aix	28	23	110248	6h45 - 20h00	25
230	Eguilles - Aix	41	17	154091	6h50 - 20h40	25
240	Lambesc - St Cannat - Aix	41	24	253084	6h20 - 20h55	30
241	Lambesc - St Cannat - Eguilles - P.A. Aix	5	38	11020	6h45 - 20h05	60
250	La Roque - Rognes - Aix	41	33	216646	6h10 - 21h05	30
252	La Roque - St Estève - Le Puy - Pertuis	14	23	11069	7h25 - 17h50	70
260	St Estève - Le Puy - Aix	39	25	143374	6h30 - 20h55	30
270	Les Pennes Mirabeau - Aix	22	25	19435	6h55 - 19h55	30
271	Les Pennes Mirabeau - Gare TGV - P.A. Aix	16	28	2255	5h10 - 20h20	65
290*	Mimet - Gardanne - Aix	27	24	22722	6h55 - 20h55	60

* ligne qui fonctionne depuis sept 2015 (4 mois)

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures -
Modification de l'offre de service pour la rentrée scolaire 2016 sur le Territoire du Pays d'Aix**

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



30 JUIN 2016